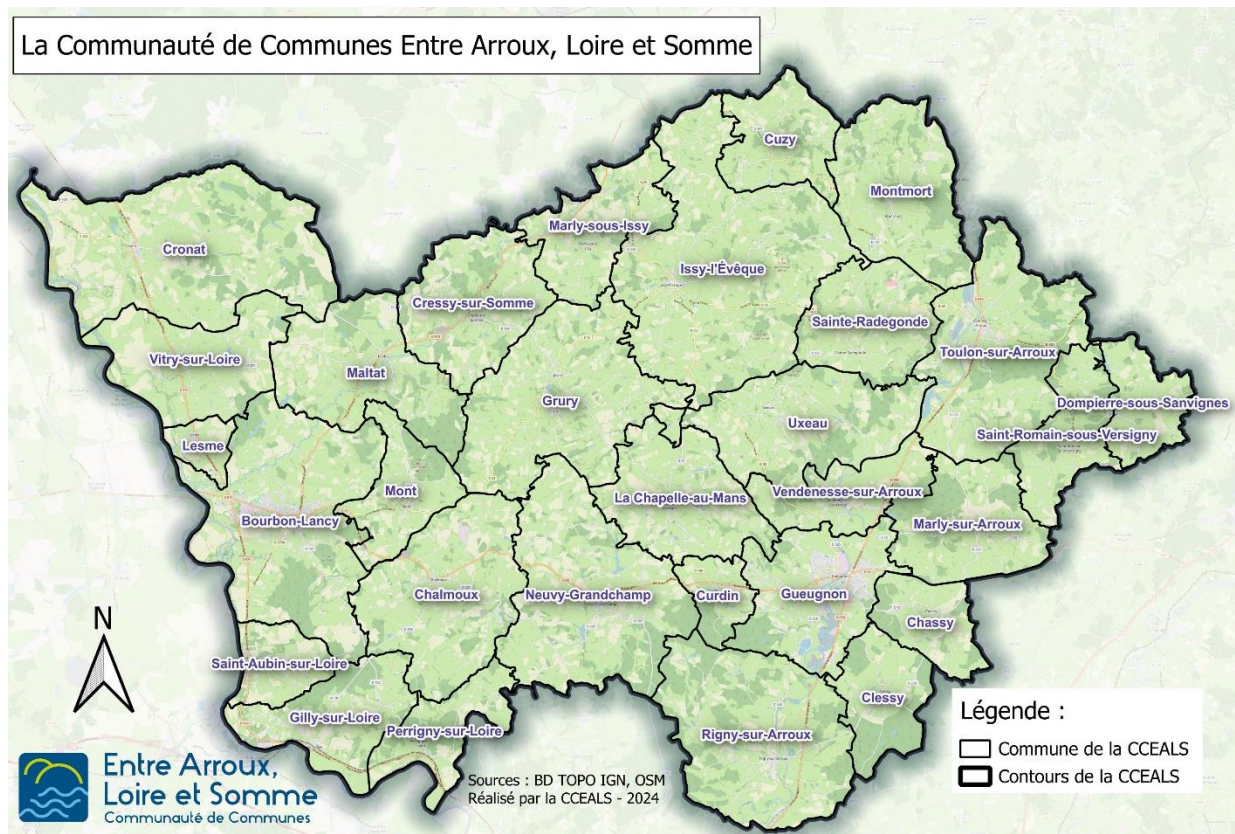


Le plan de mobilité simplifié de la communauté de communes entre Arroux, Loire et Somme

En quelques mots...

Un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) est un document de planification qui permet de se doter d'une stratégie locale en matière de mobilité **pour rendre effectif le droit à la mobilité pour tous** dans des territoires ruraux et des villes moyennes.

Cette démarche est portée par la Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme (CCEALS) afin d'avoir une échelle de réflexion cohérente pour dresser un état des lieux et des objectifs pour améliorer et pérenniser la mobilité des habitants du territoire et des personnes de passage sur le territoire.



Pourquoi adopter un PdMS ?

- La démarche du PdMS cherche à rendre effectif le droit à la mobilité. Ce droit à la mobilité se traduit par **la garantie de donner à chacun de pouvoir se déplacer au quotidien, tant pour accéder à des services publics ou économiques de base, qu'à la formation, à l'emploi ou à des services de santé**. Il s'agit de passer d'une réflexion sur les transports, centrée sur les infrastructures, à une réflexion basée sur les besoins des habitants.

- Le PdMS permet aux collectivités des territoires peu denses et ruraux de **répondre à la crise du modèle de déplacement basé sur l'usage individuel de la voiture**. L'absence d'alternative à la voiture représente un coût croissant qui risque de s'accroître avec la dynamique de décarbonation des modes de transport. De plus, ce modèle laisse de côté les plus vulnérables qui n'ont pas de voiture ou qui ne peuvent pas conduire.
- La démarche du PdMS permet également aux élus de **contribuer à l'attractivité de leur territoire**. Une meilleure mobilité au sein du territoire, c'est aussi un foncier plus attractif et des revenus touristiques en progression.
- Enfin, le PdMS peut constituer une première étape afin **d'acquies une expérience et une connaissance fine des besoins des habitants, d'élaborer une première stratégie, et d'amorcer une dynamique rassemblant l'ensemble des acteurs de la mobilité dans une volonté de co-construction** (élus, représentants de l'état, entreprises, gestionnaires de réseau, associations d'usagers...)

Une phase de concertation...

Les ateliers de concertation ont pour objectif de recueillir les remarques des citoyens sur la mobilité sur le territoire. Pour ce faire, des thématiques sur la mobilité ont été retenues et seront débattues autour de tables rondes :

- L'écomobilité des écoles
- Le covoiturage
- Les modes de déplacement doux (vélo, piétons, trottinette...)

Autour de ces tables rondes se retrouveront des citoyens mais aussi des associations (la mission locale, FUB, Club de cyclotourisme ...) , les administrations compétentes (Région BFC, Département de Saône-Loire, Office du tourisme, CCEALS ...) , des élus, les écoles du territoire (directeurs, enseignants, parents-d'élèves) et les entreprises présentes sur la CCEALS. Ces ateliers se tiendront les :

- **Mardi 14 mai à 18h00 à Gueugnon**
- **Mercredi 15 mai à 14h00 à Bourbon-Lancy**
- **Jeudi 16 mai à 20h00 à Issy L'Evêque**